



Fédération Ivoirienne de Football

Tél. STD : 225-21 24 00 27
Secrét. : 225-21 24 10 72
Fax : 225-21 25 95 52
225-21 24 43 08

Abidjan, le 14 septembre 2020

N° *1036* /CAB-PDT/FIF

Le Président

//-

Madame la Secrétaire Générale
Fédération Internationale de Football Association
(FIFA)
Zurich

Objet : Suspension du processus électoral de la FIF par la FIFA

Madame la Secrétaire Générale,

Nous avons l'avantage de revenir vers vous, relativement à l'objet sus-indiqué.

Nonobstant la décision rendue par la commission électorale de la FIF le 26 août 2020 et notifiée aux candidats, la FIFA a pris la décision de suspendre le processus électoral par courrier en date du 27 août 2020 et cela, sur la base d'informations qu'elle-même a qualifiées de « **sources diverses** » qui lui seraient parvenues, informations faisant état de ce que la commission électorale avait été empêchée de mener à leur terme, les travaux d'examen des dossiers de candidature.

Donnant suite à votre courrier du 27 août, nous vous avons transmis un dossier complet comportant onze (11) points pour éclairer votre opinion sur la réalité concrète dudit processus électoral dans l'espoir d'un retour rapide comme vous l'indiquiez dans votre courrier du 27 août 2020, mentionnant que « **la FIFA ne manquera pas de revenir vers vous dans les meilleurs délais et de prendre les décisions utiles à la poursuite correcte du processus électoral** ».

C'est dans cette attente que par courrier en date du 1^{er} septembre 2020, vous nous annonciez la mise en place d'une commission FIFA-CAF chargée d'entendre individuellement certaines personnes, en nous intimant de vous faire parvenir leurs contacts (numéros de téléphone et adresses email) au plus tard le jeudi 3 septembre 2020 à 18 heures. Ce que nous avons fait dans le délai indiqué.

A ce jour 14 septembre 2020, lesdites auditions n'ont pas encore débuté et le processus électoral demeure donc malheureusement toujours suspendu.

Nous voudrions attirer votre attention sur les impératifs qui ont amené le Comité Exécutif de la FIF à prendre la décision de lancer dès le mois de juin 2020, le processus électoral à la présidence de la FIF, à savoir :

1. La reprise du championnat national 2020/2021

Le championnat national 2020/2021 est sensé débuter en septembre 2020 comme chaque année. En raison de la crise sanitaire liée à la pandémie du COVID -19, le championnat 2019/2020 a été interrompu.

La réaction tardive de la FIFA aura forcément un impact sur le calendrier de fin de saison 2019/2020, sur celui de la nouvelle saison 2020/2021 et sur la désignation à temps des clubs devant représenter la Côte d'Ivoire aux compétitions CAF à venir.

2. La préparation des échéances des matches de qualification pour la CAN 2021 et la coupe du monde 2022.

La reprise des calendriers internationaux CAF et FIFA prévue pour le mois de novembre 2020 requiert que les équipes nationales entament dès à présent leur préparation. Il en va de même pour les équipes ivoiriennes de football qui seront engagées en compétitions interclubs africaines pour la nouvelle saison.

Toutes choses qui ne peuvent être conduites dans le contexte actuel.

Fort de ce qui précède, il est plus qu'urgent que le Comité Exécutif qui sera élu, prenne en main la gestion de la fédération dans les meilleurs délais.

3. Des contraintes liées au calendrier politique national en Côte d'Ivoire.

Enfin, le Comité Exécutif a voulu éviter de faire coïncider le calendrier du processus électoral à la FIF avec celui de l'élection présidentielle en Côte d'Ivoire.

En effet cette dernière est prévue se tenir le 31 octobre 2020. Et c'est pour éviter d'organiser l'élection à la FIF dans cette période très délicate en Côte d'Ivoire que le Comité Exécutif s'est attelé à tout mettre en œuvre pour que le processus électoral soit bouclé au plus tôt avant le mois d'octobre.

Permettez-nous de rappeler que le processus électoral à la FIF ainsi qu'il ressort du code électoral dure au moins 45 jours, toutes phases comprises. La seule phase de l'examen des recours formés contre les décisions de la commission électorale dure 10 jours ouvrables.

En outre, nous vous avons informé, par courrier, il y a une dizaine de jours, que l'un des candidats a formé un recours contre la décision rendue par la commission électorale. Par l'effet dévolutif du recours en appel, la commission de recours est dans l'attente de l'examen du recours formé par ce candidat.

Fort de tout ce qui précède, la FIF suggère la levée de la suspension décidée par la FIFA afin que le processus électoral se poursuive et que la commission de recours ainsi saisie puisse statuer. D'autant plus que ce blocage pénalise fortement tout le football ivoirien comme nous l'avons relevé, plus haut, dans le présent courrier.

Dans l'espoir d'une prompte et favorable suite,

Nous vous prions de croire, Madame la Secrétaire Générale, à l'expression de notre haute considération.

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Exécutif



J.B. SAM ETIASSE
Préfet hors grade

Copie : -CAF
-Membres Actifs de la FIF